

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Commune d'Arles - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement
2014/2016 - Tranche 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la commune d'Arles une subvention de 2.104.978 € sur un montant de travaux de 4.677.729 €HT, au titre de la tranche 2016 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2014/2016, conformément à l'annexe 1 du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la commune d'Arles la convention de partenariat, avenant n°2 au Contrat Départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet,
- de désengager au titre de l'AP Contrats 2014 (2014 – 10127T) un montant de 323.538 €,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport.

Cette action sera engagée au chapitre 204 du budget départemental sur l'AP 2014 – 10127T au profit de la commune d'Arles en application de la délibération n°299 du 22 octobre 2014.

à l'Unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée